

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 244

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot,
M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini,
M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

à l'amendement n° 63 du Gouvernement

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou un délit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la possibilité de déchoir de sa nationalité une personne condamnée pour un délit.